

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1052

présenté par

Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire,
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	2 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revenir sur la baisse des crédits alloués à la formation des AESH.

Alors que pour 2024, ces crédits étaient déjà faibles (4,25 m€) le gouvernement les divise par deux pour 2025, cette baisse est inacceptable : afin que l'école soit réellement inclusive, il est indispensable que ses AESH bénéficient d'une formation de qualité pour les préparer à l'exercice de leurs fonctions et à toutes ses complexités. Aujourd'hui, la formation des AESH est déjà seulement de 60 heures. De plus, alors que 2000 postes d'AESH sont créés, comment le Gouvernement compte-t-il assurer leur bonne formation sans moyens ?

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement :

- abonde de 2m€, en AE et CP, l'action 03 – Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap du programme 230 Vie de l'élève
- diminue d'autant, en AE et CP, l'action 01 du programme 214 Soutien de la politique de l'éducation nationale.